

Je suis infirmière ou infirmier, comment adapter mes cotisations durant ma formation en pratique avancée (IPA) ?



Je commence ma formation IPA, mes revenus vont diminuer sur cette période, quelles sont mes démarches auprès de l'Urssaf ?

Informez-nous au plus tôt de votre baisse de revenu pour ajuster vos cotisations.

Vos étapes clés auprès de l'Urssaf

Impôts : déclaration de revenus 2022

2023 : début de votre formation

Janvier

Avril

Mai

Juin

Septembre

Octobre

Novembre

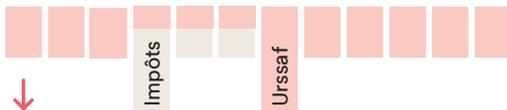
Décembre

Urssaf : déclaration de la baisse de votre revenu pour l'année 2023, dès confirmation de votre entrée en formation



Ne pas oublier !

Vous pouvez effectuer la même démarche, en 2024 et 2025, sur la durée de votre formation :



dès le début de l'année, déclarez votre revenu estimé sur votre compte en ligne urssaf.fr en fonction de l'évolution de votre activité libérale



Comment ?



En vous connectant à votre compte sur urssaf.fr > rubrique « Messagerie » :

1. Nouveau message

- Motif « Un paiement »
- puis « Gérer mon moyen de paiement »
- « Réévaluer vos cotisations »



2. « Envoyer » → Vous recevez un appel rectificatif de cotisations sur votre compte en ligne

3. Le montant de vos cotisations mensuelles ou trimestrielles sera rectifié et adapté



Pour d'informations rapprochez-vous de votre centre national dédié

- Prenez un rendez-vous sur votre espace en ligne pour obtenir un **entretien personnalisé avec votre conseiller**
- Contactez un conseiller de 9 h à 17 h par téléphone au **0806 804 209** (numéro de téléphone gratuit)
- Posez votre question en ligne sur le **chatbot** ou le **livechat**